



Le 14 octobre 2021

Alexandre Tanguay
Conseiller en communication
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
alexandre.tanguay@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet de parc éolien Apuiat
Informations complémentaires aux réponses aux questions de la séance publique
d'information du 7 octobre 2021

Monsieur,

Par la présente, Parc éolien Apuiat S.E.C. vous transmet les informations complémentaires relatifs aux questions soumises, lors de la séance publique d'information du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE), ayant eu lieu le 7 octobre 2021, à Port-Cartier, dans le cadre du projet de parc éolien Apuiat.

Les sujets des questions sont présentés en caractère **gras** pour distinguer, dans le texte, des réponses qui sont fournies.

1. Détails sur les inventaires relatifs aux oiseaux de proie

Les inventaires d'oiseaux ayant pour but de documenter la zone d'étude où un projet s'implante peuvent être différents d'un type de projet à un autre. Dans le cadre des projets éoliens au Québec, afin de sélectionner une méthode complète et adaptée au contexte de production de l'énergie éolienne, en plus d'uniformiser la méthodologie, des protocoles ont été développés par les autorités ministérielles concernées.

Le protocole d'inventaires d'oiseaux de proie dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec peut être consulté sur le site internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)¹.

Trois périodes d'inventaire sont ciblées pour les oiseaux de proie soit : la période de migration printanière, qui comprend 10 semaines entre la fin de mois de mars et le début du mois de juin, la période migration automnale d'une durée de 12 semaines, entre la mi-août et la mi-novembre, ainsi que la période de reproduction.

Durant les périodes de migrations, des stations belvédères d'observations sont positionnées dans l'aire du projet afin de couvrir l'ensemble du territoire à l'étude. Les inventaires sont réalisés dans des conditions météorologiques favorables et répartis entre 8h et 17h. Chaque station est échantillonnée un minimum de 3,5 heures consécutives, à chaque semaine, pour l'ensemble de la durée de la période de migration. Par exemple, au printemps, chaque station doit être échantillonnée pour une durée minimale totale de 35 heures pour l'ensemble de la période de migration de 10 semaines.

Pour la période de reproduction, un inventaire hélicopté est réalisé en début de saison (au plus tard à la fin avril) au-dessus des superficies boisées, les forêts riveraines et des falaises situées dans un rayon de 20 km du périmètre de la zone de projet. Cet inventaire permet de déterminer s'il existe des sites de nidification d'espèces d'oiseaux de proie. Des visites ultérieures pendant la saison de nidification permettent de vérifier si les sites découverts sont utilisés. Dans l'affirmative, un suivi télémétrique doit être réalisé pour les espèces d'oiseaux de proie désignées menacées ou vulnérables.

Les responsables des études sur les oiseaux du projet Apuiat ont développé des protocoles répondant aux exigences édictées et les ont fait approuver par les personnes ressources de la direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord du MFFP.

Le sommaire de l'effort consenti pour la réalisation des inventaires d'oiseaux de proie dans la zone d'étude du projet Apuiat, pour les différentes périodes ciblées, est détaillé au tableau 1. Ceux-ci ont été réalisés en 2014, 2016 et en 2021 (en cours). On remarque que les différentes périodes d'intérêt ont été couvertes en totalité à 2 reprises, respectant donc et même surpassent les exigences minimales du protocole du ministère.

Le tableau 2 précise, l'effort investi, par belvédère d'observation, en termes de période, de fréquence et d'heures d'observation. On remarque également que le minimum exigé en termes d'heures d'observation par le protocole, est surpassé à tous les belvédères et ce, pour toutes les périodes d'inventaires.

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/protocole-inventaires-oiseaux-proie-implantation-eoliennes/>

Tableau 1 Sommaire des inventaires d'oiseaux de proie réalisés dans le cadre du projet éolien Apuiat

Année	Période	Groupe visé	Méthode	Nombre de stations	Effort total
2014	Automne	Oiseaux de proie	Belvédère	2	162h
2016	Printemps	Oiseaux de proie	Belvédère	4	219h30
		Oiseaux de proie nicheurs	Survol hélicoptère	-	9h
2021	Printemps	Oiseaux de proie	Belvédère	5	191h
		Oiseaux de proie nicheurs	Survol hélicoptère	-	6h24
	Automne	Oiseaux de proie	Belvédère	5	Environ 220 (En cours)

Tableau 2 Effort détaillé pour l'inventaire de la migration des oiseaux de proie dans le cadre du projet éolien Apuiat

Période/ Année	Effort ¹	Effort par belvédère					
		B1	B2	B3	B4	B5	B6
Automne 2014	140 heures 2 visites par semaine pendant 12 semaines	79	83	-	-	-	-
Printemps 2016	210 heures 2 visites par semaine pour B1 et B2; 1 visite par semaine pour B3 et B4; pendant 10 semaines	73h30	68h30	40h30	37h	-	-
Printemps 2021	175 heures 1 visite par semaine pendant 10 semaines	42	-	38	40	36	35
Automne 2021	Environ 220 heures 1 visite par semaine pendant 12 semaines	En cours	-	En cours	En cours	En cours	En cours

1. Le protocole du MFFP prévoit un minimum 35h d'inventaire par belvédère.

2. Superficies de déboisement

Selon le scénario maximal prévu du projet, soit 57 positions d'éoliennes, les emprises du milieu terrestre pouvant être touchées sont d'une superficie totale de 469 ha, ce qui représente 4,1 % de la zone d'étude. Ces milieux sont majoritairement de jeunes peuplements issus de coupes. Il importe de notifier qu'aux fins de cette analyse, ces superficies comprennent les chemins existants, ainsi cette superficie est conservatrice et donc supérieure aux aires requérant du déboisement. Il est également prévu que les superficies non requises à l'opération seront réhabilitées, après la construction, afin de permettre une reprise des communautés végétales.

3. Indexation des paiements annuels de TPS

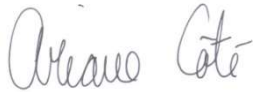
La Taxe sur les Services Publiques (TSP) est régie par la *Loi de l'impôt du Québec*. Elle est calculée en fonction de la valeur nette des actifs du parc éolien. Ainsi, les paiements annuels ne sont pas calculés en fonction de l'indexation.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

BORALEX INC.

Pour et au nom de Parc éolien Apuiat S.E.C.

Par :



Ariane Côté
Responsable, environnement et relations avec le milieu